



# Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

(chiffres INSEE)

2013 : + 0,9 %  
 2014 : + 0,1 %  
 2015 : + 0,2 %  
 2016 : + 0,6 %  
 2017 : + 1,4 %  
 2018 : + 1,6 %  
 2019 : + 1,5 %  
 2020 : + 0,6 %  
 Janvier 2021 : +0,2 %

Evolution des pensions :

0,1% au 1er octobre 2015  
 0,8% au 1er octobre 2017  
 0,3% au 1er janvier 2019  
 1% au 1er janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000€ brut  
 0,3 % au 1er janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000€ brut  
 0,4% au 1er janvier 2021

### Edito : une piqure de rappel

Une vérité : face à la maladie, riche ou pauvre, on est égaux... mais comme disait Coluche, il y en a qui sont plus égaux que d'autres. La situation sanitaire n'a pas les mêmes conséquences si vous êtes une personnalité ou si vous avez un portefeuille largement garni : Quand on a atterri avec son jet privé sur l'aéroport du Bourget, quelque soit la provenance, pas de test PCR, pas de quarantaine de 7 jours. Vous voulez faire du ski ? Les remontées de Saint Moritz (Suisse) fonctionnent pour une clientèle sans masque avec des chambres d'hôtel à 2500€ la nuit. Vous en avez assez de vous faire livrer une pizza le samedi soir ? Certains « Relais et Châteaux » vous servent en chambre votre repas gastronomique avec présence d'un sommelier et majordome...

On attend le vaccin ? La liste des 10 pays qui ont le plus gros pourcentage de leur population vaccinée est éloquent :

Israël, Seychelles, Malouines, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni Jersey, Guernesey, îles Caïmans, Anguilla, îles Turks et Caïcos... Les paradis fiscaux sont bien servis !

Les retraités attendront donc qu'on veuille bien les vacciner, et donc que les labos pharmaceutiques se soient bien enrichis. Et c'est bien pourquoi on est en droit d'exiger que les brevets des vaccins soient considérés comme des biens publics et qu'ils soient fabriqués partout ! Défendre le droit de se vacciner, le droit d'être informés sur tous les éléments de la crise sanitaire et de ses conséquences politiques et économiques, c'est évidemment le droit des syndicalistes.

C'est même notre devoir. Nous n'avons pas la formation scientifique qui permet de juger de la validité des orientations des autorités de santé. Mais nous sommes bien obligés de leur faire confiance, au regard des rapports bénéfices/risques induits par la vaccination. Evidemment, on sait bien que les décisions politiques ont toujours un fondement économique. On ne va pas découvrir aujourd'hui que l'on est dans une société capitaliste. C'est bien pourquoi il faut sans cesse rappeler que la lutte des classes est plus que jamais d'actualité. Et surtout en période de pandémie !





## **ADRESSE AUX RETRAITÉS ET AUX PERSONNES ÂGÉES**

La situation des retraités et personnes âgées de ce pays serait extrêmement enviable expliquent certains chroniqueurs, voire certains élus, dans les médias.

### **ET POURTANT**

➤ **Retraites** : avec une pension revalorisée cette année de 0,4%, il n'y a pas de quoi faire des folies. Sachant que le minimum vieillesse (ASPA) est de 906 € pour une personne seule et 1 407 € pour un couple, que les retraites n'ont pas été revalorisées depuis 2013, la grande majorité des retraités ne roule pas sur l'or. Les mutuelles augmentent de 3,6% en moyenne, les tarifs de l'électricité de 1,6% en février, celui du gaz de 3,6%, celui des transports de 1,7%, etc. Des organismes officiels, Conseil d'Orientation des Retraites (COR), Comité de suivi retraites (CSR) ont confirmé que les pensions sont déjà en baisse et que, si rien n'est fait, cela va continuer.

**NON à la pauvreté des retraités !  
Revalorisez nos pensions !**

➤ **Santé** : pendant la 1<sup>ère</sup> vague de la pandémie, les Agences Régionales de Santé ont interdit aux résidents des Établissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) l'accès aux services d'urgence, ceux-ci étant saturés. Serions-nous des pestiférés ? Serions-nous des citoyens de seconde zone ? Les personnes âgées représentent plus de 75% des décès dus au COVID 19 : confinés au domicile ou en HEPAD, ils ont dû attendre l'issue fatale avec pour seul soutien des médicaments de fin de vie, sans pouvoir être visités de leurs familles, malgré le dévouement des soignants.

**Nous exigeons l'accès aux services hospitaliers : pas de barrière d'âge !**

➤ **Vaccin** : tout le monde espère en la vaccination mais nous faisons le constat que l'organisation actuelle est insuffisante. Malgré les efforts des médecins, des infirmières, des élus locaux, etc. ce qui manque ce sont les vaccins ! Bien sûr on donne la priorité aux personnes âgées et pourtant, des semaines d'attente sont parfois exigées. Pire ! D'ores et déjà plusieurs régions sont en rupture de stock et renvoient les gens chez eux ! Pourquoi ?

**Nous ne demandons pas de passe-droit mais la fourniture de vaccins pour toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner.**

➤ **« L'âgisme »** : qu'est-ce que c'est direz-vous ? C'est une forme de rejet des personnes âgées qui semble se répandre dans les médias. Un célèbre essayiste-journaliste-écrivain déclarait récemment sur RMC : « *Toutes les vies n'ont pas le même prix* » et d'expliquer qu'il faut sacrifier le passé au profit de l'avenir. En clair, on fait trop d'efforts pour les vieux ! Mais jusqu'où iront-ils dans l'ignominie ? Nous ne sommes pas une génération de privilégiés parce que nous serions de la génération du Baby-boom d'après-guerre. Nous avons vécu, travaillé, trimé, connu la seconde guerre pour les plus âgés et la guerre d'Algérie, la crise du pétrole, le chômage de 1 puis 2, 3 millions de personnes.

**Nos retraites, elles sont à NOUS !**

**On s'est battu pour les gagner, on se battra pour les garder !**

**Nos vies valent mieux que leurs profits !**

**Soutenez les initiatives de nos organisations :**

**Ne baissons pas les bras !!**



## Un vaccin disponible pour toutes et tous le plus tôt possible

Dans le contexte particulièrement anxiogène généré par la pandémie, la découverte et la production de vaccins, sûrs et efficaces, contre la Covid 19 sont vécues comme le seul espoir de voir la situation s'améliorer.

Au-delà des débats sur la nature et l'efficacité de chacun des vaccins, c'est la campagne de vaccination qui nous inquiète gravement.

Il semble que la stratégie de « vaccination progressive » annoncée par le gouvernement, masque une situation dramatique de pénurie d'approvisionnement des vaccins. Nos organisations nous rapportent en effet les difficultés rencontrées par les salariés assurant des missions essentielles de service public et les retraité·e·s âgés de plus de 75 ans qui le souhaitent, pour obtenir des rendez-vous et à fortiori pour se faire vacciner.

Il est de la responsabilité du gouvernement de créer les conditions d'un approvisionnement suffisant en vaccins pour l'ensemble de la population.

Il nous paraît également indispensable de multiplier les centres de vaccination et de les doter de personnels qualifiés suffisants afin que l'accès soit possible pour les personnes âgées isolées et éloignées des lieux de vaccination.

Face à une épidémie mondiale qui ne pourra être surmontée que si l'ensemble des pays bénéficient de la vaccination, il apparaît que les pays les plus riches ont préempté 90 % de la production des vaccins agréés de l'année 2021.

Le gouvernement doit agir afin que les brevets attachés aux vaccins contre la Covid 19 soient considérés comme des biens publics internationaux afin qu'ils puissent être produits en France et dans tous les pays où cela est possible et répartis équitablement.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable qu'une société comme Sanofi, qui a largement bénéficié de subventions de l'État pour développer la recherche et vu ses profits augmentés de 340 % en 2020, annonce en pleine pandémie la suppression de 1700 emplois, dont 400 de chercheurs. Et ce, après avoir reçu la visite et les félicitations du président de la République et distribué généreusement des dividendes à ses actionnaires.

Le gouvernement doit intervenir pour préserver le potentiel de recherche de cette société en l'obligeant à revenir sur cette décision.

Nous demandons qu'un Pôle public du médicament soit mis en place.

Dans cette situation de pénurie les différentes générations sont mises en concurrence et les retraité·e·s sommés de renoncer à leur espérance de vie. C'est inacceptable, insoutenable moralement et dangereux pour la cohésion sociale.

Pour éviter cette perspective dramatique, la pénurie de vaccins et les dysfonctionnements de l'organisation des campagnes de vaccination doivent être surmontés au plus vite.

Montreuil, le 16 février 2021

## L'actualité de la mobilisation syndicale en défense des « *intérêts moraux* » des salariés.

L'article premier des Statuts confédéraux définit le but de la Cgt-FO : « *la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels* » des salariés. La formule - peut être un peu désuète aujourd'hui - de défense des « *intérêts moraux* » des salariés, a pris une importance particulière en ces temps « *d'urgence sanitaire* » au nom de laquelle beaucoup de nos droits individuels et collectifs sont remis en cause.

Cette défense recouvre celle d'un ensemble de droits démocratiques - chèrement conquis par les générations ouvrières qui nous ont précédées - de manifestations, de réunions, de libres discussions, comme de pouvoir s'exprimer et s'informer sans censure, droits qui apparaissent aujourd'hui menacés.

### Un recul des droits et libertés démocratiques

L'alarme a été reprise par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, cinq experts indépendants de l'ONU, les fédérations internationales de journalistes, la Haut-commissaire aux droits de l'homme, des syndicats d'avocats et de magistrats etc. ... rejoints par Mme Hédon, *Défenseuse des droits* laquelle « *tire la sonnette d'alarme* », ce sont ses mots, sur les reculs des droits et libertés démocratiques.



Dans une longue interview au journal *Ouest France*, elle alertait fin 2020 sur les restrictions de la loi « *relative à la sécurité globale* :

« ... *comme celles de diffusions d'images d'agents des forces de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Ceci dit-on pour protéger leur vie privée et assurer leur sécurité. Or la loi permet déjà de la protéger. Cette mesure présente un double risque : une entrave à la liberté d'informer et un obstacle à la liberté d'informer.*

*Ces vidéos ... constituent un élément de preuves qui fait souvent défaut dans les saisines ... »*

Elle exprimait en même temps sa crainte des atteintes à la vie privée : « *En particulier la possibilité qui seraient données aux policiers municipaux et agents de la ville de Paris de consulter mes images de vidéo protection, habilitation jusque-là strictement encadrée, ainsi que le recours aux drones comme outil de surveillance* ».

Concernant les violences policières, elle témoignait que « *les mesures disciplinaires ne sont le plus souvent pas prises. Cette absence de sanctions quand il y a eu un manquement, c'est le plus inquiétant* »

1) Elle fut adoptée pour la première fois au 6<sup>ème</sup> congrès de la CGT à Lyon en 1901.

2) Voir par exemple « *la Lettre ouverte à Macron* » du 10 décembre 2020 des syndicats de journalistes, d'avocats de magistrats de la ligue des droits de l'homme etc.

« Nous regrettons aussi les contrôles d'identité délocalisés effectués au commissariat, les contrôles préventifs aux abords d'une manifestation ou encore des mesures empêchant la présence de journalistes au moment des ordres de dispersion »

Elle dénonçait de plus des décisions « insupportables » comme l'isolement strict des résidents et l'interdiction des visites en EHPAD ; les absences de réponses des administrations sollicitées par les citoyens comme les parcours d'obstacles qui « amènent des gens à renoncer aux aides sociales » ; sa « sidération de voir, autant d'atteintes aux droits fondamentaux, les conditions de vie inhumaines des migrants y compris les mineurs » etc.

- Alors que se multiplient les restrictions autoritaires liberticides - justifiées notamment par une déclaration de « guerre » sanitaire - le syndicalisme indépendant, qui « **ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique** » ne peut pas rester l'arme aux pieds.

C'est pourquoi bien entendu les organisations FO appellent depuis plusieurs mois aux mobilisations pour le retrait du projet de loi sur la « sécurité globale »

### « Gouverner, c'est faire croire » (Machiavel)

A l'inverse, « le syndicalisme ouvrier (qui) ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges<sup>3</sup> » participe de « l'émancipation des travailleurs ... œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

C'est pourquoi, dès l'origine, les organisations de solidarité ouvrière ont considéré comme une priorité le développement de l'esprit critique et bien informé des salariés.  
« Cette arme plus sûre que toutes les autres, la force morale due à l'intelligence ».

C'est d'ailleurs à la fin du XIXème siècle, dans les statuts de la Fédération nationale des Bourses du travail que l'on trouve l'origine de l'article 1 de nos statuts confédéraux : « (la bourse du travail) a pour but de concourir au progrès moral et matériel des travailleurs des deux sexes » Et, complétait son Président Fernand Pelloutier, « quel moyen conduirait mieux à ce but, que l'initiation des ouvriers aux découvertes de l'esprit humain »

La culture, la recherche d'informations et d'explications liées au développement permanent des connaissances et leur corollaire, la liberté d'expressions, sont aux fondements de l'existence du syndicalisme ouvrier indépendant.

Or, il faut bien le constater, le respect de ses principes ne semble plus être de mise.

3) Extraits du préambule des Statuts de la Cgt-FO.

Depuis un an, l'épidémie de Covid monopolise tous les médias, dans un discours univoque répété à l'infini. La propagande s'attache aussi au vocabulaire : *gestes barrières*, *distançiation sociale* (au lieu de mesures de protection) - *confinement* (au lieu d'assignation à résidence), *couvre-feu* (rappelant la guerre) etc. En même temps certains mots disparaissent des discours officiels comme celui de *pénurie* - de masques, de lits d'hôpitaux, de personnels soignants, de vaccins ...- au profit d'« en *tension* ».

Au nom d'une vérité officielle - mais à géométrie variable -des libertés majeures nous sont aujourd'hui peu à peu contestées par le pouvoir politique, massivement relayé par ses organes médiatiques. Un avis contradictoire, une manifestation critique, tend à être assimilée par ces institutions à une « fake news » (fausse information) ,participant au« complotisme », Mr Véran, ministre de la santé, allant jusqu'à parler de « Haute trahison » !



Il est donc absolument nécessaire (et salutaire) que les organisations Force Ouvrière réagissent fermement contre l'instauration d'une police politique de la pensée.

Ce fut le cas pour le Syndicat National des Médecins Hospitaliers FO contre les sanctions à l'encontre du Pr Péronne (voir la précédente *Lettre aux retraités*) : « *Le SNMH-FO est très inquiet de ce qui se passe, en ce moment, au regard de questions aussi fondamentales que la liberté de pensée, la liberté d'expression. Et, particulièrement pour ce qui nous concerne, dans le domaine de la médecine, la liberté de prescrire et la liberté de la pensée médicale* ».

C'est aussi tout récemment le cas du Syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche FO lequel « *profondément attaché au respect de la liberté de recherche et d'enseignement, condamne cette véritable chasse aux sorcières* » de la ministre Mme Vidal avec ses propos sur l'islamo-gauchisme à l'université, rejetant, avec la Conférence des présidents d'université et le CNRS le projet d'enquête comme une « *volonté d'instrumentaliser le CNRS pour cette opération de police politique qui n'a rien à voir avec les missions du CNRS* »

## Multinationales pharmaceutiques et profits

La découverte de la vaccination par Louis Pasteur fut un incontestable progrès pour l'humanité. La vaccination contre les formes de Covid est donc un espoir réel pour tous.

Pour autant, l'extrême rapidité de la « mise sur le marché » des vaccins contre la Covid produits par les groupes privés comme Pfizer, avec une technologie toute nouvelle (en matière de vaccin) comme les profits financiers considérables qu'ils

en dégageant, peuvent légitimement susciter des interrogations, voire des réticences.

Il est vrai que les multinationales pharmaceutiques ne nous ont pas habitués à des pratiques désintéressées dénuées de considérations mercantiles, loin s'en faut.

Le groupe américain Pfizer a dû par exemple payer en 2009 une amende de 2,3 milliards de dollars, un peu plus de 1,6 milliard d'€ - la plus grosse somme jamais payée à l'Etat américain dans le cas de règlements à l'amiable - pour une publicité mensongère relative au Bextra, un médicament contre l'arthrite retiré du marché en 2005 pour des raisons de santé publique, et d'autres médicaments.



De multiples scandales de cet acabit ont émaillé l'actualité depuis des années.

Parmi les derniers révélés l'an dernier, celui-ci par exemple, montrant où mène la recherche « sans morale » de dividendes pour les actionnaires : pour traiter la dégénérescence maculaire (DMLA), les laboratoires Novartis, Roche et Genentech - pas les moindres - ont imposé depuis 2008, la vente d'un médicament, le *Lucentis* (1167 €) ... 33 fois plus cher que l'*Avastin* (35 €)

un anticancéreux ayant des effets tout aussi efficaces ! Le surcote pour la Sécurité a été de plus de 2 milliards d'€.

La méfiance peut donc se comprendre, ce qu'une « petite musique » médiatique persistante, tente de remiser, là encore, dans la case stigmatisante des « *antivaccins complotistes* ».

Pour autant, les réticences sur ces nouveaux vaccins sont-elles fondées ? Cela sort bien sûr de notre domaine. « *Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la qualité des différents vaccins proposés, et tout en respectant la liberté de chacun de se faire vacciner ou non, nous souhaitons que chaque personne le désirant, puisse le faire* ».

C'est pourquoi les UD et UDR FO multiplient les adresses aux Agences régionales de santé pour obtenir les moyens nécessaires.

Quoiqu'il en soit :

**Notre indépendance vis-à-vis de l'Etat, des gouvernements,  
des partis politiques ...  
est notre bien le plus précieux, pour nous garantir  
l'indispensable esprit critique et liberté d'expression.**

Gérard Le Mauff  
Février 2021

## Audience fédérale auprès de la



Caisse de Prévoyance  
et de Retraite  
du personnel de la SNCF

Suite à notre demande, une délégation fédérale a eu une réunion audiovisuelle le 12 février avec la Direction de la CPRP. Compte rendu :

**Question FO** : quelles sont les conséquences, à court ou moyen termes, de la transformation de la CPRP en caisse de branche de la sécurité sociale, notamment pour ses prestations particulières (allocation décès, différentiel de taux de remboursement et prestations spécifiques).

**Réponse** : l'évolution de la CPRP en caisse de branche, n'aurait à ce jour aucun impact sur les cheminots actuellement concerné, le représentant de la caisse nous dit qu'il n'y a aucun projet en ce sens, actuellement.

**Des évolutions concernant les PSMP (prestations spécifiques) sont toutefois à l'étude et seront présentées lors au CA de la caisse en mars-avril**

→ Il n'y a pas vraiment lieu d'être pleinement rassuré !

**Question FO** : en septembre 2019 un rapport de l'IGAS et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, proposait « de faire financer ces spécificités par les agents au statut et les pensionnés du régime spécial ». Y a-t-il un projet en la matière, un calendrier de discussions etc ? Quel pourrait être son impact financier pour les agents et retraités concernés ?

**Réponse** : il n'y a pas de projet actuellement.

Le schéma présenté **consiste bien à définir deux catégories d'assurés**, d'un côté ceux bénéficiant du règlement de la caisse actuellement et les nouveaux assurés de l'autre.

→ Là encore la réponse nous laisse sur notre faim !

**Question FO** : quelles sont les raisons et les conséquences pour la CPRP de l'article 14-1 de la loi de financement de la sécurité sociale 2021 : « La Caisse nationale de l'assurance maladie reprend, au plus tard le 31 mars 2021, les réserves du régime de prévoyance de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF constatées au 31 décembre 2020 ».

**Réponse** : La CPRP agissant dorénavant pour le compte de la sécurité sociale, les réserves de la CPRP, essentiellement constituées en trésorerie retraites, sont reversées à la CNAM. Il s'agit de 176,6 M€ que la CPRP doit reverser au plus tard le 31 mars 2021.

La suppression de cette réserve imposera à la caisse de faire des emprunts en cas de besoin, le représentant de la caisse précise que les taux d'emprunt en la matière sont actuellement négatifs.

→ D'une part les taux actuels d'emprunt peuvent tout à fait évoluer à la hausse et d'autre part, la CPRP perd toute indépendance notamment sur la redistribution des réserves aux cheminots !



**Question FO :** nous voudrions avoir communication des statistiques disponibles concernant les cheminots actifs et retraités touchés par la pandémie de la Covid 19 : nombre de cas positifs, nombre et durée des arrêts de travail, nombre d'hospitalisations, nombre de décès ... si possible par région.

**Réponse :** *il n'y a pas de statistiques, réalisées par la caisse, sur la base de l'affection COVID. Les seules statistiques que peut tenir la caisse sont relatives à l'évolution des décès ou des arrêts de travail, de manière générale. Le suivi des hospitalisations ne peut se faire que par l'analyse d'actes spécifiquement réalisés en milieu hospitalier.*

**Question FO :** quelles sont les démarches à effectuer pour recevoir les feuilles de pension ou tout autre document - notamment les remboursements CP - sous forme papier, pour ceux qui le souhaitent ?

**Réponse :** *à partir du moment où les assurés se sont connectés (abonnés) à leur espace personnel sur le site de la caisse, ils ne reçoivent plus les documents sous forme papier, considérant qu'il s'agit d'un « acte volontaire ».*

*Compte tenu que de nombreux assurés peuvent être en « facture numérique » et que leur espace personnel a pu être créé par un proche, **il est possible pour ses assurés de supprimer leur inscription à l'espace personnel, ce qui leur permettra de recevoir les documents au format papier. De façon exceptionnelle, l'assuré pourra demander à la caisse de procéder à sa désinscription.***

*Attention toutefois, les règles de diffusion des documents au format papier ont évolué :*

*Les bulletins de pension ne sont réédités et donc envoyés que lorsqu'il y a un changement de situation.*

*Les feuilles de remboursement sont quant à elles regroupées pour être envoyées **tous les quatre mois**. Toutefois, si la complémentaire n'est pas intégré au traitement des frais de santé, l'envoi est fait lorsque le total des sommes restant à rembourser excède 200€.*

*Une amélioration de ce système est à l'étude et doit être présentée en CA en mars-avril. → **A suivre donc avec attention***

## Réunion annuelle des cheminots retraités FO de Nantes (29 janvier 2021)

Malgré les difficultés propres à la période sanitaire difficile que nous traversons et aux restrictions imposées par la perpétuation de « l'état d'urgence », l'AG annuelle du Syndicat FO des cheminots de Nantes s'est tenue vendredi 29 janvier en gare de Nantes.

Du fait de la circulation virale, un certain nombre de camarades retraités s'étaient excusés.



Photo Patrick Catrux

L'UD FO 44 était représentée par Yann Courroussé et par Jean Jacques Leblet (pour l'UDR 44). Des camarades de Rennes et Angers étaient présents.

**Eric Théotec**, secrétaire du syndicat a introduit l'AG en dressant un panorama de la situation en gare de Nantes, avec des conditions de travail compliquées et l'incapacité pour les cheminots d'avoir une vision claire de l'avenir.

Après avoir fait la liste des bonnes nouvelles - l'abandon du bradage des chantiers navals de St Nazaire, les projets de réformes des retraites et de l'assurance chômage différés et ... le printemps qui s'approche - **Gérard Le Mauff**, pour la section retraités, a rappelé les moins bonnes : de graves dégradations économiques (chômage partiel pour 2,4 millions de salariés, plusieurs centaines de milliers de suppressions d'emplois, des faillites à venir), des répercussions importantes dans la jeunesse ainsi que la multiplication de détresses psychologiques notamment pour les personnes seules.

Une question sous-jacente : qui paiera ? Pas d'illusion, les gouvernants tenteront de mettre les salariés à contribution. A suivre de très près, la petite musique insistante pour faire payer les retraités (« *pour la santé desquels on a fait tant de sacrifices* » !)

Autre dégradation, la remise en cause des libertés démocratiques, à laquelle il faut ajouter les attaques contre la liberté de prescriptions médicales des médecins et le libre débat scientifique

Pour autant : ça gronde ... D'où une nécessité : celle d'être organisé dans le syndicat

Il détaille ensuite quelques sujets : pouvoir d'achat des retraités - tarifs des mutuelles - l'avenir des prestations spécifiques servies par la CPRP (demande d'audience FO en cours) - les modifications de la délivrance des FC pour les ayants droits

Au nom de l'UD 44 **Yann Courroussé** a salué les participants et donné un certain nombre d'informations interprofessionnelles relatives : aux difficultés des réunions en visio, au télétravail, à la situation hospitalière dégradée, à l'annonce - positive - concernant les chantiers navals de St Nazaire, à l'augmentation du chômage, au chantage à la dette - simple « montage » pour un chantage et dont les règles peuvent changer - à la mobilisation nécessaire contre les menaces des libertés ... Il a conclu en invitant à faire voter pour FO aux élections TPE prochaines.

Représentant l'UDR 44, **Jean Jacques Leblet** a informé du prochain congrès de l'UDR le 18 février et est revenu sur les reculs sociaux en cours. Il a rappelé les combats ouvriers du passé dont nos droits sont les héritiers. Il s'est inquiété pour les droits démocratiques et appelé à les défendre.

**Eric Théotec** a conclu l'assemblée par une note optimiste, en informant de quatre nouvelles adhésions.

Expliquant que l'encadrement est aujourd'hui selon lui « sur le fil du rasoir » car pour les collègues « la coupe est pleine », il a souligné que les jeunes agents ne sont en rien des naïfs et qu'ils comprennent fort bien la situation, d'où l'utilité d'expliquer sans relâche et de discuter avec eux de la nécessité du syndicat.

Il a aussi souligné les difficultés pour le secteur privé de se dresser en concurrence à l'entreprise publique.

Il a terminé en informant d'un prochain déménagement du local syndical, côté gare sud

Après le verre de l'amitié, notre camarade **Philippe Abelard** nous a accueilli au restaurant d'entreprise où les discussions amicales se sont prolongées.

Une discussion a eu lieu suite aux informations de Philippe concernant les projets des patrons du CASI - « Comités des Activités Sociales Inter-entreprises » qui remplace le Comité d'Etablissement Régional - de déqualifications de postes au restaurant d'entreprise (ceux de chef-chargé et de caissière) ainsi que celui d'imposer, sans appel d'offre, la société *Prestarest*, (moyennant 60.000 € par an !) en lieu et place des fournisseurs locaux actuels lesquels donnent pleinement satisfaction tant du point de vue qualité que de prix . A suivre.

#### **AGENDA :**

- 11 mars : Conseil National 2020 retardé( en visio)
- 18 mars : Bureau fédéral
- - à déterminer : Comité exécutif de l'UCR
- - à déterminer : Conférence Nationale des Retraités
- 24 juin : Conseil National
- Automne 2021 : Congrès fédéral